

Fiche espèce



Myotis alcathoe

Murin d'Alcathoe

Nymphenfledermaus
Vespertilio di Alcathoe
Vespertil d'Alcathoe
Alcathoe whiskered bat

Caractéristiques

Envergure : env. 20 cm
Poids : 4-6 g
Âge maximal : inconnu
Jeunes par an : 1(-2)

Statut

Protection : protégé selon la LPN
Liste Rouge : DD (données insuffisantes)
Priorité CH : 4 (modérée)
Autre : Espèce cible de forêt claire

Synergies : Murin de Bechstein, Murin de Brandt, Murin à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Pipistrelle pygmée



Habitat : forêt alluviale avec vieux bois

Utilisation de l'habitat

Cette espèce vit strictement dans les forêts et préfère les vieilles forêts de feuillus de basse altitude, entrecoupées de marais et de cours d'eau, jusqu'à environ 500 m.

Gîtes

En été, il gîte exclusivement dans des cavités d'arbres de différentes sortes à une hauteur élevée (généralement plus de 10 m du sol). Il change régulièrement de gîte, parfois quotidiennement. Les gîtes hivernaux se trouvent dans des fissures rocheuses, des grottes ou des galeries souterraines.

Terrains de chasse

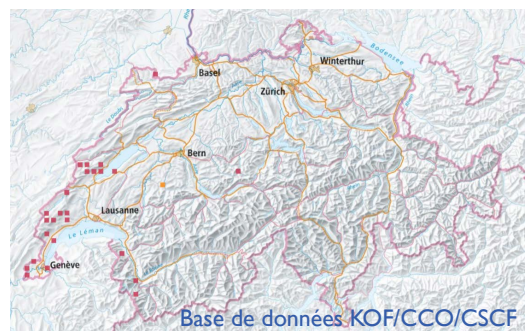
Ses terrains de chasses sont similaires aux habitats dans lesquels il gîte. L'ordre de grandeur de la surface d'un terrain de chasse peut se situer entre 1 et 10 ha. Les zones de chasse sont généralement situées à moins de 1 km du gîte.

Couloirs de vol

Espèce fortement liée aux structures. En raison de son fort attachement à la forêt, l'aménagement de couloirs n'a cependant que rarement de l'importance.

Répartition

Malgré des recherches ciblées dans différentes régions, cette espèce n'a pu être observée qu'en Suisse romande. Durant la période estivale, on le trouve principalement à basse altitude, entre 250 et 500 m, les mâles peuvent atteindre parfois 800 m. Les sites de swarming et les sites hivernaux peuvent se situer jusqu'à 1600 m d'altitude.



Menaces

Les données actuelles sur la répartition et l'abondance de l'espèce sont trop limitées pour pouvoir se prononcer de manière fondée sur les menaces qui pèsent sur elle en Suisse. On peut toutefois supposer que les menaces suivantes existent :

- Perte de terrains de chasse et de gîtes en raison de la coupe de vieux arbres et d'une durée de rotation trop courte dans la sylviculture.
- Manque de bois mort sur pied réparti régulièrement.
- Dépenses d'énergie durant l'hibernation dues aux dérangements causés par le tourisme spéléologique.
- Fragmentation et perte d'habitat (gîtes, terrains de chasse, couloirs de vol) en raison de la pollution lumineuse et sonore dues à la construction d'infrastructures de transport (routes, voies ferrées) qui gagnent du terrain sur les forêts anciennes de plaine.

Mesures

Des mesures de protection et de conservation sont judicieuses pour cette espèce. Parmi les mesures à privilégier, il est conseillé de poursuivre et développer le monitoring des principaux gîtes de mise bas, des gîtes hivernaux et des sites de swarming. Il est également important de combler les lacunes de connaissances sur la biologie et la répartition par des recherches ciblées et par l'élaboration de plans d'action pour la conservation des forêts anciennes. L'implication des **Correspondants Régionaux (CR)** pour toutes les mesures est nécessaire.

Gîtes

Augmenter la proportion de vieux bois et de bois mort dans les forêts de basse altitude. Protéger des gîtes hivernaux connus dans les grottes au moyen de restrictions d'accès durant la période hivernale.

Terrains de chasse

Établir des mesures analogues aux mesures de protection des gîtes. En outre, une promotion de la (re)mise en eau des surfaces forestières (synergies avec la promotion du castor !) devrait être effectuée.

Couloirs de vol

Renoncer à la construction d'infrastructures de transport (remontées mécaniques, routes...) dans les zones forestières comportant des peuplements de vieux bois. Dans le cas où ces infrastructures sont inévitables ou existantes, atténuer la situation par des mesures ciblées (p. ex. passerelles vertes, passages souterrains, etc.).



Condition : Suffisamment de bois mort sur pied



Menace: infrastructure de transport en forêt

Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). Handbuch der Fledermäuse. Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Lugon et al. (2017): [Conservation des chauves-souris dans le cadre de la planification de l'aménagement et de l'assainissement des infrastructures de transport](#).

Mitchell-Jones et al. (2007). [Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Le Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Liens

fledermausschutz.ch

institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/